

## A Monsieur le Préfet du Lot & Garonne

### « Privilèges et contre vérité » à la préfecture du Lot & Garonne

Le 9 février 2006, Marie-Claude BOUSQUIER, contact presse de la préfecture du Lot & Garonne a déclaré dans un communiqué de presse intitulé :

#### **Utilisation des huiles végétales pures à la carburation : le Préfet de Lot-et-Garonne défère les délibérations de la communauté de communes du villeneuvois**

« En effet, la directive encourage les Etats membres à privilégier certains biocarburants, comme le bio-diesel ou le bio-éthanol, par rapport à d'autres et en priorité ceux dont le bilan environnemental global et la rentabilité sont excellents. L'utilisation dans les seules exploitations agricoles, à titre expérimental, des huiles végétales pures s'inscrit dans cette logique exploratoire. »

Non Monsieur le Préfet, les 2 biocarburants que vous citez n'ont pas un bilan environnemental global ni une rentabilité excellentes. Vos sources vous ont communiqué des synthèses partielles.

Voici une autre approche qui invalide votre assertion :

	<b>Huile Végétale Brute HVP</b>	<b>Ester d'huile végétale EMHV</b>	<b>Alcool</b>
<b>Rendements officiels (1)</b>	<b>5,78</b>	<b>3,44</b>	<b>2,9</b>
<b>Rendements corrigés</b>	<b>7 (2)</b>	<b>2,5 (5)</b>	<b>1,2 (3) (5)</b>
<b>Contributions officielles à l'effet de serre en g éq CO<sub>2</sub>/kg (1)</b>	<b>468</b>	<b>671</b>	<b>527</b>
<b>Contributions réelles à l'effet de serre en gramme équivalent gaz carbonique</b>	<b>468</b>	<b>671</b>	<b>1 483 (4)</b>
<b>Productions en France en 2005 en tonnes</b>	<b>Interdites</b>	<b>660 000</b>	<b>460 000</b>
<b>Prévisions en France en 2010 en tonnes</b>	<b>Interdites sauf pour les agriculteurs</b>	<b>1 900 000</b>	<b>1 150 000</b>

Ces deux produits sont-ils réellement des bio-carburants ?

Le seul véritable biocarburant, l'HVP est confiné dans la niche agricole alors que tous ses bilans sont réellement excellents. Il est important que les services de l'Etat, dont vous êtes une des interfaces avec les citoyens, soient informés sur ces approches qui font grand débat actuellement entre les universités américaines de Cornell et de Berkeley (3). Plusieurs pays européens partagent cette approche et en ont tiré une conclusion simple = autorisation de rouler à l'HVP sans taxation sur les produits pétroliers (TIPP) ou sur la consommation (TIC).

Le débat qui s'entame grâce à vous, Monsieur le préfet de Lot-et-Garonne qui a décidé de déférer les deux délibérations devant le tribunal administratif de Bordeaux en vue de leur annulation va enfin permettre d'informer la société civile sur les réalités économiques et environnementales de ces 3 nouveaux carburants liquides.

Il s'agit en fait de mettre face à face une approche industrielle et une approche agricole de la production de carburants d'origine végétale.

**L'approche industrielle** doit concentrer la matière et les capitaux dans des usines gigantesques bénéficiant de subventions publiques directes et indirectes ; plus une exonération des TIPP et TIC et une autorisation de mise en marché.

**L'approche agricole** a contrario ne concentre aucune matière mais la transforme sur place dans des milliers d'unités de trituration judicieusement réparties sur tout le territoire sans demande de subventions autre que celles laissées à la libre appréciation des collectivités territoriales (donc ne participant pas à l'endettement massif de l'ETAT Français). La création de richesse ainsi organisée reste aux territoires pour moitié dans le monde agricole et pour moitié chez le consommateur, ici la CCV.

Je tiens à vous exprimer ma fierté d'avoir contribué à une prise en main des destinées de la Communauté des Communes du Villeneuvois dont les élus tentent courageusement de trouver des solutions légales :

- 1 - aux problèmes planétaires (effet de serre),
- 2 - à la crise énergétique récurrente de notre pays,
- 3 - au déficit commercial : nous importons 30 % du gazole et 70 % des protéines consommées sur l'hexagone
- 4 - au chômage qui augmente surtout dans notre département ; ces richesses génèrent des emplois non délocalisables.
- 5 - à l'exode rural structurel : le Lot & Garonne perd 350 exploitations par an (AGRESTE 2005), la France 25000 et l'Europe 200 000 par an.

Au lieu de les condamner il faut les féliciter et reproduire ces essais sur tous les territoires afin de mesurer les véritables impacts sociaux, économiques et environnementaux. Par votre décision vous venez de sceller une véritable cohésion sociale dans laquelle les mondes ruraux et citadins vont faire front pour conserver le privilège d'influer sur leurs destinées.

En espérant que vous saurez relayer ces actions éco citoyennes auprès du gouvernement de notre pays je tiens à vous remercier d'être l'artisan d'un débat de fond primordial pour notre pays et vital pour les pays émergents.

**Zanardo Alain**  
12 rue de la Palanque  
47310 ROQUEFORT  
Ingénieur Biochimiste INSA Toulouse

**le 11 février 2006**

(1) Bilans énergétiques et gaz à effet de serre des filières de production des biocarburants en France

ECOBILAN/Pricewaterhouse ADEME/DIREM 2002 page 14/17

[http://www.ademe.fr/partenaires/agriculture/publications/documents\\_francais/synthese\\_bilans\\_energetiques\\_fr.pdf](http://www.ademe.fr/partenaires/agriculture/publications/documents_francais/synthese_bilans_energetiques_fr.pdf)

(2) La trituration en circuit court, à froid, sans solvant, sans labour, en semis direct, sous couvert végétal, avec engrais vert mature, en association culturales, avec protection des sols et lutte contre les adventices ... permet la production de 2 COproduits : l'HVP et les tourteaux riches assumant chacun la moitié de ce rendement basé sur la réduction drastique de tous les intrants à forte énergie grise (interne).

(3) Ce débat agite depuis plus de dix ans la communauté scientifique Américaine et de nombreux articles contestant le bénéfice énergétique global de la production d'éthanol ont été publiés, notamment sous la plume de David Pimentel de l'Université Cornell. Selon ces articles, le bilan énergétique net de la production d'éthanol est négatif. Mais le Dr Farrel et ses collègues contestent la notion "d'énergie nette", qui ne tient pas compte des sous-produits de la fabrication de l'éthanol. Une analyse plus exhaustive du cycle de vie, affirme-t-il, permet d'estimer un gain global de 20%

<http://www.bulletins-electroniques.com/actualites/31943.htm>

(4) le gaz carbonique fermentaire est inclus dans les contributions à l'effet de serre car il n'est pas réellement récupéré.

(5) <http://www.inra.fr/Internet/Departements/ESR/publications/iss/pdf/iss05-2.pdf> Page2/8

Contact presse Marie-Claude BOUSQUIER  
Tél. 05 53 77 61 82 - Portable 06 73 56 75 50  
[marie-claude.bousquier@lot-et-garonne.pref.gouv.fr](mailto:marie-claude.bousquier@lot-et-garonne.pref.gouv.fr)